

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION – ÉDUCATION NATIONALE

Académie de Strasbourg - 4 novembre 2025

Déclaration du SNALC

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de la transmission de l'ordre du jour de cette séance, qui inclut les actions prévues, les bilans, les résultats aux examens et l'évolution de l'offre de formation. Cependant, nous regrettons de constater que la question des revalorisations indemnitaires, d'une importance cruciale pour l'ensemble de nos personnels, figure en avant-dernière position. Ce positionnement discrédite une problématique majeure et révèle une divergence préoccupante entre les priorités institutionnelles et celles de ses personnels.

On ne peut garantir la réussite des élèves dans un système où la pression se concentre sur les agents de terrain, qui doivent faire toujours plus, avec toujours moins. À cet égard, permettez-nous de développer deux axes de réflexion : le déficit de moyens et le non-respect du cadre réglementaire légal instauré par l'administration.

Première victime de ce manque de moyens, l'inclusion. L'intégration à tout prix des jeunes souffrant de troubles psychiatriques pose un défi majeur. Ces élèves, souvent confrontés à des pathologies sous-estimées ou diagnostiquées tardivement, intègrent nos établissements sans le soutien nécessaire. Il est évident que le manque de financements adéquats est à l'origine de situations dramatiques, comme celle que nous avons connue récemment à Benfeld. De surcroît, bien que les P.A.S. aient été présentés comme une solution miracle, le **SNALC** observe une baisse alarmante des ressources dédiées à l'inclusion, aggravée par une gestion rigide des AESH. Dans l'académie de Strasbourg, en particulier, certains établissements ont constaté une réduction par deux des effectifs d'accompagnement pour les élèves nécessitant une aide. En septembre dernier, une unique offre d'emploi pour un poste d'AESH sur toute l'académie traduisait ce désengagement profond. Ce hiatus entre les promesses affichées et la réalité vécue compromet quotidiennement le soutien aux personnels isolés face à des situations complexes, comme l'illustre la saisine du défenseur des droits par le collègue Alice Daul de Bischheim.

Ensuite, le manque flagrant de moyens menace directement le fonctionnement de certains établissements. Ainsi, il est inconcevable qu'un lycée comme Fustel de Coulanges à Strasbourg doive se contenter de seulement deux postes d'AED pour tout l'établissement, en l'absence de services sociaux et de santé adéquats (assistante sociale, infirmière, médecin scolaire). Cela soulève des interrogations quant à la réponse au suivi de la santé des élèves et des problématiques de santé mentale. Cette pénurie se ressent aussi au collège Paul-Émile Victor de Mundolsheim, où le **SNALC** alerte sur une crise profonde marquée par des actes de violence graves et une désorganisation administrative inquiétante. Depuis la rentrée 2025, l'établissement doit opérer sans gestionnaire ni secrétaire d'administration, ce qui exacerbe les difficultés. Face à cette situation, le **SNALC** souligne l'urgence d'une intervention pour garantir la sécurité et la stabilité de la communauté scolaire.

Dans le premier degré, on ne mobilise pas les moyens humains potentiels. Le **SNALC** souhaite alerter le CSA de Strasbourg sur la gestion des listes complémentaires dans notre académie. Les décisions du rectorat semblent privilégier les considérations budgétaires au détriment de la reconnaissance des candidats formés au concours de recrutement des professeurs. Cette situation compromet les perspectives des candidats en liste d'attente qui, faute d'être appelés, risquent de perdre le bénéfice de leur concours. Le **SNALC** demande qu'un cadre réglementaire clair soit mis en place pour équilibrer les impératifs financiers avec la valorisation de l'investissement humain, en accord avec les objectifs ministériels.

Le déficit des moyens concerne également la rémunération, le **SNALC** a toujours exprimé son désaccord avec le pacte présenté faussement comme un levier de revalorisation des traitements des professeurs. Aujourd'hui, les faits prouvent que notre position était juste : en dehors du RCD, le nombre de pactes s'effondre. Les établissements ayant appliqué ce dispositif se trouvent confrontés à des défis et à l'incompréhension des personnels. Les actions indemnisées hier ne le sont plus aujourd'hui. Cela contribue à renforcer la désorganisation, laissant les chefs d'établissements face à des choix cornéliens, sans solutions pour financer des dispositifs, parfois obligatoires, ou des actions au bénéfice des élèves en difficulté. Enfin, l'orientation exclusive des pactes vers le RCD constitue un obstacle aux remplacements urgents, synonyme d'une diminution marquée du volant des HSE disponibles dans la DHG des établissements. La conversion dépréciée de l'HSA, décidée unilatéralement, qui passe de 36 à 30 HSE, entame la capacité opérationnelle des établissements. Que sont devenues les 6 HSE ? À quoi ont-elles été allouées ? Le **SNALC** réclame des explications.

Avant de revenir sur l'incident de Benfeld, nous tenons à saluer la réactivité de Monsieur le DRH après cet événement. Cependant, il est impératif de se montrer intransigeant face à une problématique qui ne saurait être résolue par de simples paroles rassurantes. Lors de sa visite en Alsace, l'ex-ministre de l'Éducation nationale a affirmé que « *la violence n'a pas sa place à l'école. L'école doit rester un sanctuaire* ». Ces propos, si souvent entendus, doivent être suivis d'actes concrets et immédiats. La situation actuelle est critique : la violence, qu'elle soit physique ou verbale, gangrène chaque jour le cadre scolaire, instaurant un climat de peur et d'insécurité. Nous ne pouvons plus fermer les yeux et prétendre que tout est sous contrôle.

Ce contexte de violence n'est pas le seul problème. Un autre dysfonctionnement majeur réside dans les conditions de travail déplorables. À titre d'illustration, les personnels sur le site Poincaré souffrent de carences en chauffage et en climatisation, symboles flagrants du manque de considération accordée aux agents. Ces mêmes difficultés se retrouvent dans de nombreux EPLE. Comment justifier un tel retard ?

Dans le même temps, sur le plan règlementaire, la violence psychologique exercée par certains services administratifs, en particulier la DSDEN 67, mérite une attention urgente. Les méthodes de gestion cyniques et autoritaires ne sont plus acceptables et sont perpétuées sous couvert de protection fonctionnelle. Les critères d'attribution de cette protection restent obscurs, et cela doit cesser. Votre promotion de la médiation, Monsieur le Recteur, ne trouve pas d'écho dans la réalité vécue par les personnels, qui attendent des mesures effectives. Le **SNALC** dénonce également le non-respect des droits des agents, notamment le droit d'être accompagnés lors des entretiens. Des méthodes qui isolent pour mieux blâmer sont indignes et doivent être abolies.

Un autre point nous inquiète : le dialogue social ne peut fonctionner que s'il va dans les deux sens. Depuis le mois de juin, le **SNALC** réclame la diffusion du cadre de gestion académique des personnels contractuels en vigueur dans l'académie de Strasbourg. Nous proposons quelques interprétations à l'absence de réponse de vos services :

- Soit ce cadre n'existe pas, ce qui pose un problème certain de légalité ;
- Soit vos services ne veulent pas le diffuser, ce qui pose un problème certain de transparence des pratiques managériales ;
- Soit vos services ne peuvent pas le diffuser (aurait-il été égaré ?), ce qui soulève un problème certain d'organisation des services et un facteur supplémentaire d'inquiétude pour les agents.

Le **SNALC** tient à remercier chaleureusement les agents de la DPE et tous les gestionnaires du rectorat pour la qualité d'écoute, la gestion efficace des dossiers et les échanges constructifs, en y associant le chef du bureau des accidents de service et des maladies professionnelles, des pensions et de l'action sociale de la DPAE3.

Le **SNALC** souhaite exprimer sa profonde pensée pour Samuel Paty et Dominique Bernard. Ces professeurs sont malheureusement devenus des emblèmes tragiques des défis démocratiques auxquels notre système éducatif est confronté. À travers leurs destins, ce sont les principes et les valeurs fondamentales de la République – laïcité, liberté d'expression et esprit critique – qui sont mises à l'épreuve. Il est regrettable de constater une disparité flagrante dans les dispositifs d'hommage à travers notre académie. Ceci souligne une fois de plus l'absence de directives claires et coordonnées. Alors que ces enseignants ont perdu la vie dans l'exercice de leur fonction, il est impératif de prendre la pleine mesure de votre responsabilité institutionnelle. Le soutien des enseignants doit être à la hauteur des menaces qui pèsent sur eux. Il faudra sans doute, à l'avenir, anticiper la préparation de l'hommage et la minute de silence du 16 octobre sans être suspendu à un contexte politique et à des directives de ministres quels qu'ils soient. L'assassinat de Samuel Paty a clairement exposé des failles institutionnelles et une forme de lâcheté face à la menace terroriste. Le manque de soutien et de protection pour nos enseignants est inacceptable. La neutralité du service public et la défense de la laïcité doivent être des lignes rouges infranchissables.

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs, le **SNALC** Alsace vous invite à participer à son congrès académique le 9 décembre prochain, en présence de la sœur de Samuel Paty, qui portera précisément sur la laïcité et la liberté d'expression. L'inscription est obligatoire pour des raisons de sécurité, et vous trouverez le lien pour vous inscrire sur le site du **SNALC** de Strasbourg (<https://snalc-strasbourg.fr/congres-laicite-et-liberte-dexpression/>). Ce sera l'opportunité de réaffirmer tous ensemble notre engagement à renforcer l'école laïque et à défendre nos principes républicains. Nous devons nous assurer que le sacrifice de ceux qui ont payé le prix ultime pour leur engagement ne soit pas consenti en vain. Que cet hommage soit le reflet de notre détermination à construire une école où chaque enseignant se sent soutenu et protégé dans sa mission de transmission du savoir.

Le **SNALC** vous remercie de votre attention.